

marqué les nombreux emplacements de fabrication dont beaucoup ont été déjà explorés superficiellement.

Sur un carnet il note aussi soigneusement tous les renseignements qu'il peut réunir sur chacun de ces centres de fabrication. Malheureusement, la guerre, et la mobilisation de notre confrère ont interrompu ses travaux. Souhaitons qu'il puisse bientôt les reprendre.

\*\*\*

M. HARBULOT

*La formation du domaine patrimonial en France*

M. Harbulot nous a déjà entretenus de son histoire financière municipale. Après sa communication sur l'origine des octrois il nous a relaté l'histoire de l'aide financière apportée au pouvoir royal par les municipalités et aujourd'hui il nous a parlé de la formation du domaine patrimonial.

Sous le nom de domaine communal il groupe l'ensemble des avantages et des biens économiques, meubles et immeubles, possédés par les municipalités et dont le résultat ou le produit étaient utilisés au profit commun matériel et moral de leurs habitants.

La constitution de ce domaine a eu des origines multiples et diverses, mais celle dont elle a procédé le plus fréquemment a été l'acquisition au sens juridique du mot et sous ses différentes formes : achat, échange, donation qui s'établissaient par titres et s'appliquaient à toutes les natures de biens.

Quand ces titres étaient perdus on avait recours pour les remplacer à des enquêtes testimoniales pour attester la possession immémoriale et rendre incontestables pour l'avenir les droits dont on ne connaissait ni l'origine ni souvent aussi l'étendue.

Les autres modes de constitution furent la transaction, la prescription et enfin la concession par le pouvoir central.

Tous les exemples choisis pour illustrer ces considérations sont tirés des archives municipales d'un très grand nombre de villes de France mais M. Harbulot n'en retient pour nous que ceux tirés de son cartulaire de Compiègne qui sont déjà fort nombreux. C'est une esquisse de l'histoire financière de notre ville qu'il nous présente et qu'il conduit depuis l'origine de la commune jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle. Continué plus loin cette histoire ne ferait que se répéter. La conclusion qui ressort de cette étude est que la liberté financière ne paraît pas avoir profité aux communes autant qu'elles pouvaient l'espérer. Elle ne les a pas en tout cas empêché de s'endetter, peut-être même a-t-elle contribué à avancer et à amplifier cet endettement car les hommes libres ont trouvé plus facilement des prêteurs que si elles avaient été maintenues en plus sévère tutelle.